

**SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SMED**

**Séance du 09 mars 2021
Présidence : Didier KHELFA**

N° 2021-03

OBJET : Année 2021 - Demande de subvention au dispositif de l'aide au développement de la Provence numérique auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

L'an deux mille vingt et un, le 9 mars à 10H00, le Comité du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à Pélissanne.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint :

Le Président du SMED13, Monsieur Didier KHELFA ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5212-19,

Le Président expose au Comité Syndical :

Considèrent que la demande initiale de subvention pour l'acquisition de logiciels et matériel informatique votée le 14/11/2019 par délibération n°2019-46 était basée sur le dispositif d'aide exceptionnelle auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône enregistré sous le numéro AC-013456 en date du 07/01/2020 doit être requalifié d'aide à la Provence numérique.

Considèrent que le SMED13 doit redélibérer en demandant l'aide du Conseil Départemental à bénéficier du dispositif d'aide à la Provence numérique pour l'acquisition de logiciels et matériel informatique pour un montant H.T. de 19 484,80 €, soit un montant T.T.C. de 23 289,60 €.

De demander au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une aide au titre de la provence numérique la plus large possible (entre 20 et 60 % du dispositif) au titre de l'exercice 2021.

De dire que ce projet ne fait pas appel à d'autres sources de subvention.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide de demander au Département des Bouches-du-Rhône, pour l'année 2021, une aide au dispositif de la Provence numérique pour garantir la bonne marche des Services, et se prémunir contre les dysfonctionnements qui paralyseraient la structure.

Article 2 : Autorise le Président à signer la demande de subvention pour les d'un montant H.T. de 19 484,80 €.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 013-251301545-20210309-2021_03-DE

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à

Article 4 : Les pièces jointes à la présente décision sont le plan de financement, la notice explicative et le détail estimatif.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations syndicales.

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et ans susdits,

Le Président,



Didier KHELFA

ANNEXES**PLAN DE FINANCEMENT****LIEU D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES :**

Dans les locaux du SMED 13
1 Avenue Marco POLO
CS 20100
13141 MIRAMAS CEDEX

ACQUEREUR :

SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES- DU-RHONE

DISPOSITIF :

AIDE AU TITRE DE LA PROVENCE NUMERIQUE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

FINANCEURS ET COUT DU PROJET EN HT	FINANCEMENT A MINIMA (20%)	FINANCEMENT AU MAXIMUM (60%)
DEPARTEMENT des Bouches-du-Rhône Montant de la dépense subventionnable = 19 484.80	3 896.96 €	11 690.88 €
SMED 13	15 587.84 €	7 793.92 €
TOTAL HT	19 484.80 €	19 484.80 €

Note de présentation

Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du dispositif d'aide à la Provence numérique

Les contraintes informatiques liées au fonctionnement de notre établissement public imposent un parc informatique aux normes en vigueur, afin que les agents puissent exécuter leur travail au quotidien.

Pour ce faire et compte tenu de la structure de 19 agents, nous faisons appel à un prestataire informatique. Celui-ci a identifié les besoins impératifs de cet outil incontournable.

Dans un premier temps, il est urgent de remplacer le matériel obsolète.
Dans un second temps, il conviendra de remplacer le matériel inadapté aux besoins des agents ou dont les mises à jour ne sont plus proposées par Microsoft, l'éditeur etc...

Ce matériel informatique est destiné aux agents des services techniques et du service administratif du syndicat. Il sera installé dans les bureaux du siège social de la structure :
Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13)
1, avenue Marco POLO
CS 20100
13141 Miramas cedex

Conformément au devis de notre prestataire informatique « NEPHYLA », nos besoins sont estimés à la somme de 19 484.80 € HT comprenant :

- 1 serveur FUJITSU à 9 246.00 €
- 5 PC fixe à 5 151.00 €
- 2 PC portable à 1 880.00 €
- 2 W10 Pro à 322.80 €
- 14 passages SSD à 2 450.00 €
- 5 Logitech à 436.00 €

Echéancier de réalisation :
En 2020 pour 13 479.00 €
En 2021 pour 6 005.80 €